LE NUMERO : 25 CENTIMES

Edition du "REVEIL DU NORD"
186 bis, rue de Paris, LILLE
Bureaux à PARIS, 43, boul. Haussmann (9e)

L'Egalité

La plus forte vente de la région

Directeur : Eug. GUILLAUME

MARDI 5 JUILLET 1927.

BUREAUX :
ROUBAIX | Téléph. 0-61
45, Rue de la Gare, 45
TOURCOING | Téléph. 9-88
2 Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

La curieuse histoire de Fort-Mardyck commune privilégiée

AU cours d'une récente excursion à Fort-Mardyck, dans le but de m'intéresser à la culture intensive et tellement réputée des petits pois qui s'y pratique et dont j'ai entretenu ici, dernièrement, les lecteurs du « Réveil », je me suis trouvé, par entraînement, curieusement attiré sur l'origine de cette ravissante petite commune de la vieille Flandre. Et cette histoire de Fort-Mardyck m'a parue trop peu connue et tellement singulière et unique pour que je ne la narre pas pour ceux qui l'ignorent encore.

Après s'être rendu maître, au cours de ses campagnes de Flandre, du célèbre fort qui s'élevait près de Mardyck, sur le littoral de la Flandre maritime et qui était un hameau dépendant des communes de Grande et Petite-Synthe, Louis XIV, après un séjour qu'il y fit en 1662, eut l'idée géniale et civilisatrice de faire appel à ses sujets pour venir former sur le territoire de la forteresse démolie (125 hectares environ), une colonie de marins-pêcheurs qui deviendrait une pépinière d'hommes de mer pour la marine royale.

A cet effet, il ordonna qu'il soit offert, à ceux qui répondraient à son appel, les conditions suivantes, sous réserve que les matelots-pêcheurs soient inscrits au registre de l'inscription maritime : Il leur serait abandonné, à titre d'usufruit, deux quartiers de terre (22 ares), qu'ils pourraient défricher et exploiter à leur gré ; une maison leur serait construite ; une place déterminée à la côte leur serait allouée pour la pêche au filet, et leurs frais de déplacement et d'installation leur seraient remboursés.

En 1670, quatre familles picardes, qui avaient accepté l'offre du roi, venaient s'installer sur l'ancien territoire du fort de Mardyck, qui devait plus tard, en 1791, être érigé en commune dénommée Fort-Mardyck. Elles étaient de Cucq, près de Montreuil-sur-Mer, leurs noms étaient Bénard, Everard, Zonnekindt et Godin, et elles formaient ensemble un total d'environ 30 personnes, venant s'implanter en pays flamand, ne parlant que le français où alors il n'était aucunement en usage.

Ainsi fut la toute première origine de ce coin de Flandre maritime, détenu, par le fait merveilleusement développé de son établissement en colonie de marins-pêcheurs, la riante et prospère commune de Fort-Mardyck qu'on peut regarder comme une petite république, vivant d'une autonomie des plus curieuses par la continuité de ses privilèges.

Dès les débuts de la fondation de la petite colonie, ce groupe minuscule de colons, comme pour répondre aux prévisions de Louis XIV, non seulement en appela d'autres près de lui, mais se multiplia par lui-même en de telles conditions qu'un recensement de la population de 1677 indique la présence de 90 familles dans le hameau.

Pendant les périodes de paix qui n'étaient guère longues, hélas ! en ce temps, la population mâle se livrait presque exclusivement à la pêche du poisson, et la famille à la mise en valeur des terrains qui leur avaient été octroyés.

Mais vinrent les grandes entreprises maritimes contre l'Angleterre, et la vaillante petite colonie, réalisant les espoirs du roi, put fournir aux Corsaires dunkerquois et aux escadres de Jean Bart, des marins intrépides.

Dunkerque était alors dans une ère de prospérité et de gloire que lui avait attirée sa réunion définitive à la France, et dont profitait le hameau de Fort-Mardyck.

Cependant, les droits qui avaient été dévolus aux colons en 1670, ne reposaient encore que sur la parole royale et ceux-ci, fatigués d'être en butte aux tracasseries et injustices de plusieurs grands seigneurs du pays et au reniement de les reconnaître habitants du hameau par les communes dont celui-ci dépendait, adressèrent une requête au roi, qui, non seulement leur fit rendre pleine et entière justice, mais un acte authentique du Conseil des Ministres régularisa définitivement la légalité de leurs privilèges.

Depuis lors, le régime économique de Fort-Mardyck, devint incontestable et fut même confirmé en 1847 par approbation préfectorale reposant sur la base que « le territoire de Fort-Mardyck appartient aux Marins-Pêcheurs et ne pourra être occupé que par des gens qui, par leur seule résidence, deviendront sujets aux classes », c'est-à-dire à l'Inscription maritime.

Ainsi furent, dans leurs grandes lignes, au cours de ces derniers siècles, les origines et le développement de cette commune que nous voyons aujourd'hui l'une des plus jolies et florissantes de l'arrondissement de Dunkerque.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

EN CINQUIÈME PAGE. — Le « Réveil Agricole » : Les Assurances sociales et les Mutuelles agricoles ; Le Jardinage pratique ; Comment utiliser nos produits ; Echos et Informations.

EN DEUX LIGNES

Paris. — Cérémonies ont eu lieu occasion « Independance Day ». Visite tombeau Lafayette à Picpus.

Rodez. — M. Louis Lacambe, ancien député, maire de Rodez, vient de mourir à 74 ans.

Berlin. — Trois instituteurs condam. à 3 ans de prison p' manif. tendances bourgeoises dans écoles.

Riga. — Gedlewski, bourreau officiel tchéka est trouvé étranglé dans jardin public Kharkow.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Orageux, ciel nuageux ; vents variables 3 à 4 m. secteur sud dominant. Températures minimum 13°.

Un concours monstre de pigeons-voyageurs venant de Barcelone a été gagné en France par un Hallulnois

M. Léon DEJONGHE
d'Halluin, et son pigeon qui est arrivé le premier du concours de Barcelone (Espagne), hier lundi, à 9 heures 57

Dimanche matin, 10.000 pigeons-voyageurs venant de la Belgique, de la Hollande, du Luxembourg, du Nord de la France et du Pas-de-Calais, furent lâchés à Barcelone (1.040 kilomètres) à 8 h. par MM. Gaston Simon et Laroy, convoyeurs, par un vent Sud-Est.

Le concours français organisé par le Club Colombophile Tourquennois qui a son siège au Café Delvoye, Place de la République, avait réuni 646 pigeons, enlogés le lundi 27 juin et parmi lesquels se trouvaient les « As » des longs cours.

Le premier pigeon constaté le lundi à 9 h. 57 appartient à M. Dejonghe Léon, 1, rue du Molinel à Halluin, veilleur de nuit au Tissage Defretin à Halluin. Il avait fait une mise à 10 francs sur son pigeon qui gagne ainsi environ 3.000 francs.

Dans l'après-midi de lundi, nous avons rendu visite à l'heureux colombophile, M. Dejonghe, et par l'intermédiaire du Club Colombophile Tourquennois, nous lui avons appris qu'il était classé premier.

M. Dejonghe ne cacha pas sa satisfaction et nous déclara que le pigeon vainqueur, clair écaillé 1922, n'était pas à son coup d'essai. En effet, ce pigeon est l'as de la Société du Club Colombophile Tourquennois, il a déjà obtenu en 1923, sur 8 concours au delà de Paris, 7 premiers prix.

M. Dejonghe qui est réputé dans notre région comme grand amateur colombophile, possédant la bonne race, avait pris la précaution, avant le départ, d'imprimer sur l'aile de son pigeon, cette phrase : « Je viens de Barcelone, aidez-moi, soignez-moi ».

♣ ♣ ♣ ♣

Lire en quatrième page, le classement général des pigeons constatés lundi.

On a vu à Maubeuge une auto sautant des obstacles

On se rappelle le succès retentissant obtenu il y a quelques mois par M. Mercier, de Maubeuge, qui, dans une voiture automobile spécialement équipée, exécuta dans cette ville d'abord, à Paris (Salon de l'Automobile) ensuite, une série d'acrobaties des plus audacieuses (loopings et renversements) qui firent par leur hardiesse et leur nouveauté l'admiration des foules.

M. Mercier a voulu essayer un autre tour non moins impressionnant : le saut d'obstacles en auto. Il a procédé samedi et dimanche derniers sur l'Esplanade de Maubeuge à des essais concluants.

Un bond de 8 mètres 40

A deux mètres en avant de l'obstacle à franchir, figuré en l'occurence par une haie de branchages de 1 m. 20 de hauteur, est disposé un plan incliné formant tremplin, dont la partie la plus élevée est située à 50 centimètres au-dessus du sol. Prenant du champ assez loin, l'automobiliste arrive en pleine vitesse sur le tremplin et emporté par son élan, franchit la haie, va retomber à plusieurs mètres en avant et continue sa course. Au premier essai, les roues arrière touchèrent terre à 7 m. 40 du tremplin ; au deuxième essai, l'auto avait franchi la distance de 8 m. 40. On se représente le bond prodigieux accompli par la voiturette.

M. Mercier, après avoir donné la primeur de ses acrobaties aux Maubeugeois, compte les renouveler à Paris où son succès ne peut manquer d'être retentissant.

ON A TROUVÉ DES CADAVRES EN PUTREFACTION

A Loos-lez-Lille, un trimardeur s'est tué en tombant dans un puits

En travaillant à la remonte du corps un ouvrier fut grièvement blessé

Aux confins de Loos, à l'endroit dénommé la carrière du « Bon Dieu Noir », au hameau d'Ennequin, s'étend une plaine immense, toute verdoyante actuellement, et parsemée de petites « cahutes » de chaume recouvertes de tôles ondulées ou de lattis.

Ces « cahutes » recouvrent de dangereux puits de carrières de champignons ou de chicorées qui ont parfois de 15 à 20 mètres de profondeur.

C'est dans un de ces puits ou « trous de carrières » qu'un pauvre trimardeur a trouvé, il y a quelques semaines (car son cadavre que l'on retrouva hier est en putréfaction) une mort tragique. Voici dans quelles circonstances :

Macabre découverte

Hier, à 10 h. 30, un ouvrier, M. Arthur Verschelden descendait pour effectuer son travail dans une de ces carrières de chicorée qui, en d'inextricables labyrinthes se prolongent sous terre, de Loos jusqu'au delà d'Ennequin et de Lezennes et qui furent creusées en des temps ancestraux par le travail de l'homme, constructeur de la grande cité des Flandres, Lille la glorieuse.

Arthur Verschelden, la lampe à la main, avançait prudemment, examinant soigneusement l'état de la carrière pour l'établissement des pousses à venir. Il était entré par l'orifice qui s'ouvre dans un édicule situé dans le jardin que M. Guilbaul, conseiller général possède à cet endroit, et qu'il loue à un liefs. M. Verschelden se trouvait à environ 120 mètres de cette ouverture qui elle, comporte un escalier lorsque, brusquement, il s'arrêta effaré.

En face de lui, sous le jour blafard tombant d'un trou de carrière se profilait la silhouette rigide d'un cadavre exhalant une odeur pestilentielle.

Vite, M. A. Verschelden remonta et, avec diligence s'en fut prévenir le patron de cette portion de carrière, M. Louis Clément.

Les deux hommes, après s'être concertés s'en furent alors rendre compte de cette découverte à M. Picot, commissaire de police de Loos.

L'identité du mort est établie

M. Picot et le garde Victor Barens furent bientôt sur les lieux.

On fouilla les vêtements du mort et on y trouva des pièces d'identité qui révélèrent qu'on se trouvait en présence du corps d'un pauvre trimardeur, Louis Lesaffre, né en 1896 à Armentières, et sans domicile fixe.

Fatale méprise

Une enquête rondement menée permit d'établir les circonstances probables du drame.

Louis Lesaffre, ainsi qu'il résulte de l'examen de vêtements trouvés dans la cahute qui abrite en un de ses côtés le trou de la carrière tragique passait parfois la nuit dans cet endroit, du côté opposé au puits. Pour entrer, il passait par une porte de bois, à droite.

Or, la nuit fatale, la porte devait être fermée et Lesaffre pour entrer, a fait un trou dans le pavillon, à gauche, juste en face du puits, dans lequel il est tombé. Après un plongeon de 15 m. il s'écrasa la tête au fond de la carrière. Il est fort possible d'ailleurs que, cette nuit là, Lesaffre était en état d'ébriété.

Le docteur Lesne, de Loos, appelé, croit que la mort remonte à deux mois.

Un nouveau malheur

Les constatations faites, on se mit en devoir de remonter le cadavre. Pour cela, on eut recours à quelques ouvriers de bonne volonté.

Ce n'est pas chose facile de pénétrer dans ces carrières. On n'y accède, outre les puits munis d'échelles droites, que par des escaliers à rampe très raide.

Un des ouvriers employés à la remonte du cadavre et trop pressé de descendre sans s'être muni de lampe, tomba tout à coup la tête en avant.

On le releva inanimé et on le transporta dehors, la tête ensanglantée.

C'était un nommé Louis Joye, demeurant rue de l'Epinette, ouvrier jardinier et célibataire.

Le docteur Lesne qui examina cette deuxième victime ne put se prononcer sur son état. Louis Joye a peut-être une fracture du crâne, en tout cas, il a subi une forte commotion cérébrale et une large plaie qu'il porte à la base du crâne a produit une abondante hémorragie. Le blessé après un pansement a été transporté à l'Hôpital de la Charité à Lille. Son état est grave.

— Quant au corps de Louis Lesaffre, on le mit immédiatement en bière dans la carrière même, car il était impossible vu son état de décomposition avancée de le transporter ailleurs. A l'aide de cordes, on sortit ensuite le cercueil par l'escalier du jardin de M. Guilbaut et on le transporta au cimetière de la localité.

EN HAUT : La cabane couvrant le puits profond de dix-sept mètres, dans lequel le malheureux vagabond tomba. — EN BAS : La police et la gendarmerie, enquêtant à l'entrée de la champignonnière, d'où le cadavre fut remonté en cercueil

Un sexagénaire disparu était mort depuis 8 jours à Baisieux

M. Desseaux, adjoint au maire de Baisieux, trouvant étrange la disparition de M. Louis Debaisieux (dit Manié) âgé de 60 ans et demeurant rue d'Escamin à Baisieux se rendit à son domicile pour le rechercher. En entrant il sentit une forte odeur très désagréable venant du grenier. Intrigué il monta et trouva, sous une couverture, le corps de M. Debaisieux en complet état de putréfaction. Le docteur appelé constata que la mort due à une congestion cérébrale, remontait à une huitaine de jours. Louis Debaisieux vivait avec son frère, qui, depuis est disparu.

On peut maintenant avoir un avion pour le prix d'une automobile

Une importante firme allemande de constructions aériennes vient de réaliser l'avion à bon marché qui ne coûtera pas plus que le prix d'une auto, soit 6.000 marks (30.000 fr.). Cet avion biplace, couvre le trajet de Berlin à Copenhague (Danemark), en cinq heures.

M. Marcel CACHIN qui s'était constitué prisonnier à la Santé, a été provisoirement remis en liberté

M. MARCEL CACHIN

M. Marcel Cachin, député de la Seine, s'est constitué prisonnier au Parquet général, hier à 13 h. 20, en même temps que quatre de ses co-inculpés, MM. Berrart, Bonnefons, Chassaigne et Gilbert Vital.

En ce qui concerne les autres condamnés, M. Midol a obtenu un sursis de 48 heures, pour assister au Congrès de la Fédération Unitaire des Cheminots.

M. Semard, secrétaire général du Parti communiste, se constituera prisonnier dans quelques jours. Il vient de perdre sa belle-mère.

M. Reynaud est actuellement en province. Il se présentera au Parquet de la Seine demain ou après-demain.

Enfin M. Thorez, également inculpé, a dû rejoindre son régiment à **Arras**, où il est convoqué pour une période de 25 jours.

M. Cachin et ses amis sont arrivés un peu après 13 heures au Palais de Justice. Tous portaient des valises dans lesquelles ils avaient mis leurs vêtements et du linge. L'un d'eux, M. Gilbert Vital, grand mutilé de la guerre, s'appuyait sur deux béquilles.

Tous cinq se rendus, escortés de leurs avocats, Me Vaillant-Couturier, Villard et Robin, chez M. Ghysels, au Parquet général.

En échange de leurs bulletins de convocation, les condamnés ont reçu, des mains de M. Ghysels, secrétaire de greffe, un billet d'écrou. M. Cachin a mis des lunettes et a vérifié le libellé du billet.

— C'est parfait, a-t-il dit. Il n'y a rien à signer.

M. Bonnefons a fait remarquer que son nom était mal orthographié.

— Cela ne fait rien, répondit M. Ghysels. On vous recevra tout de même.

Cette réponse a provoqué l'hilarité des communistes, qui paralysaient d'ailleurs d'excellente humeur.

Avant de quitter le Palais, M. Cachin et ses amis ont remis au greffe la liste des personnes dont ils désirent recevoir la visite. L'accomplissement des formalités n'a pas demandé 10 minutes.

A 13 h. 35, les condamnés se rendaient dans un café voisin, où ils s'entretenaient avec leurs avocats et leurs amis, puis ils se rendaient en voiture à la prison de la Santé.

SUSPENSION DE LA DÉTENTION

Hier, à la Chambre, à la fin de la séance, dont nous rendons compte d'autre part, le Président fait connaître qu'il a reçu de M. Charles Baron et plusieurs de ses collègues, une proposition de résolution ainsi conçue :

La Chambre requiert la suspension de la détention de M. Marcel Cachin, jusqu'à la fin de la présente session.

Conformément au règlement cette proposition de résolution est mise en délibération immédiatement. Le banc du gouvernement est vide.

M. Charles Baron indique que la Commission des pétroles, dont M. Cachin est membre, tiendra le 6 juillet prochain une réunion extrêmement importante. C'est pour permettre à M. Cachin, qui s'est constitué prisonnier, le libre exercice de son mandat, que M. Baron propose à la Chambre de voter la proposition ci-dessus.

Le Président se dispose alors à mettre aux voix par scrutin public la proposition de M. Baron, mais plusieurs députés demandent le vote à mains levées, et l'auteur de la demande de scrutin n'insistant pas, la proposition de M. Baron est votée à mains levées.

La suspension de la détention de M. Cachin est donc votée.

M. MARCEL CACHIN REMIS EN LIBERTE

M. Marcel Cachin, député de Paris, qui s'était constitué prisonnier hier après midi au Parquet et conduit peu après à la Santé, a été relaxé à 19 h. 15.

M. Pujo ne peut recevoir de visites

Des renseignements recueillis, il résulte que M. Pujo bénéficie d'un régime spécial, qui se distingue du régime politique en ce que le détenu ne peut recevoir de visite. Le cas de M. Pujo n'est pas comparable à celui de M. Daudet, et seul le juge d'Instruction, chargé de l'affaire, peut autoriser M. Pujo à recevoir des visites.

Il n'est pas encore question de la grâce de Dieudonné

Certaines informations ont annoncé comme probable la grâce prochaine de Dieudonné.

Dans les milieux autorisés on déclare qu'aucune décision n'a encore été prise à ce sujet, mais on fait observer que Dieudonné, étant en rupture de ban, appartient pour le moment au Ministère des Colonies, et que toute mesure de grâce prise à l'égard du condamné, risquerait de rester sans effet, si le Ministère des Colonies n'abandonnerait au préalable l'action judiciaire qu'il a dû entreprendre après l'évasion.

UNE GRANDE BATAILLE GAGNÉE PAR LES NORDISTES CHINOIS

On télégraphie de Pékin :

Les troupes nordistes ont battu les sudistes au Chang Tung et ont repris Linchen. Les pertes sont de 5.000 hommes, morts, blessés et prisonniers.

Le XXIme Tour de France cycliste

La treizième étape Perpignan-Marseille, fut très dure en raison de la chaleur. — Elle fut gagnée au sprint par le Belge, Maurice De Waele, sur *pneus Dunlop*. — Frantz est toujours premier au classement général

(DE NOTRE ENVOYE SPECIAL)

Maurice DE WAELE
vainqueur
de la treizième étape

Comme prévu l'étape Perpignan-Marseille n'a pas amené de grands changements dans le classement général. Néanmoins malgré la chaleur et la plaine morte et étreintante de la Crau nos vaillants routiers ne chômèrent pas et les premiers réalisèrent une moyenne très honnête de 29 kilomètres à l'heure ce qui n'est certes pas si mal si nous tenons compte que le parcours comportait 350 kilomètres.

Sept coureurs se présentèrent ensemble au Vélodrome Jean Bouin à Marseille. Maurice De Waele triompha à l'emballage et sa victoire fut justement méritée car il fit une très belle course. Derrière lui se classèrent dans le même temps Verhaegen, Frantz, Leducq, Vervaecke, A. Magne et De Lannoy, tandis qu'un groupe de neuf coureurs comprenant Martin, Benoit, Van Slembrouck, Muller, Gordini, Krier, Pelletier, Touzard et Canova n'arrivait que sept minutes après. Les autres coureurs firent leur apparition ensuite à des intervalles plus ou moins longs.

A l'heure où nous écrivons 39 routiers ont terminé la dure étape ce qui nous donne à penser qu'au départ d'aujourd'hui il y aura peu de défection. Et pourtant le temps lourd et la monotonie des plaines méditerranéennes furent pour les coureurs une difficulté terrible à surmonter.

Les touristes-routiers se comportèrent de brillante façon et les Gordini, Touzard, Jordens, Krier, Pelletier, Canova et autres s'accrochèrent courageusement au peloton de tête menant même quelquefois la danse.

Les 50 premiers kilomètres furent calmes. A l'approche de Narbonne les Parisiens essayèrent bien de secouer le peloton mais en vain.

La nuit alors douce prêtait à la promenade et le gros de la troupe arriva à Béziers avec un léger retard. Seuls, manquaient au peloton Despontin, loin derrière, Rivella qui avait cassé sa roue mais réussira par la suite à rejoindre De Lannoy victime d'une crevaison.

Les routiers, à la queue-leu-leu, menant un train modéré s'engagèrent dans les mauvais chemins qui mènent à Montpellier.

La caravane encore compacte arriva dans cette dernière ville avec un retard de plus d'un quart d'heure. L'allure jusqu'ici n'avait pas dépassé le 25 à l'heure.

Les De Waele, les Frantz, les Leducq se mirent alors en devoir de rattraper les minutes perdues et achèvèrent quelque peu, si bien qu'à Arles il ne restait plus que dix-sept hommes dans le peloton de tête mais ceux-ci n'avaient plus que cinq minutes sur l'horaire probable. Et l'on aborda alors la redoutée plaine de la Crau qui fit tant de victimes depuis que le Tour de France existe.

(Ph. Meurisse).

Décimés par les crevaisons, les coureurs se ravitaillent en boyaux en cours de route

Les routes désertiques a n'en pas finir scindèrent en effet le peloton en deux groupes. Le premier emmené par Frantz et De Waele, le second par Hctor Martin et Benoit.

La température très lourde rendit aux routiers la tâche difficile et malgré toute leur bonne volonté les hommes du 2e groupe ne purent rejoindre les fuyards.

Frantz conserve donc toujours la première place au classement général et il ne semble pas disposer à la laisser à d'autres. Sa forme actuelle doit lui permettre de réussir. Il est vrai que les départs séparés peuvent à nouveau causer de grosses surprises et le Tour n'est pas fini !

Jean DESMARET

♣ ♣ ♣ ♣

LE DÉPART

Le départ de la 13e étape du Tour de France de l' « Auto », Perpignan-Marseille (360 kilomètres), a été donné en ligne, à 2 heures, hier matin, à 18 coureurs groupés et à 27 touristes-routiers. Aucune abstention. Le temps est chaud et lourd

TOUS ENSEMBLE A NARBONNE

Tous les coureurs passent ensemble à 4 h. 55, emmenés par Frantz.

A BEZIERS

Un peloton comprenant la presque totalité des coureurs passe à 5 h. 50 au contrôle de Béziers, le coureur Bitterois Zénon signe le premier. Despontin passe le dernier une demi-heure plus tard.

A MONTPELLIER

Un imposant peloton arrive au contrôle à 9 h. 16, avec un retard de 16 minutes sur l'horaire. De Lannoy, qui a crevé, passe quelques minutes après.

Julien Vervaecke signe le premier suivi de Moineau.

A ARLES

Passent à Arles, à 11 h. 45, 17 coureurs, emmenés par Frantz, Leducq, Van Slembrouck, Jordens et Touzard.

LE CLASSEMENT DE L'ETAPE

Voici le classement de la 13e étape :

1er, De Waele, en 14 h. 27' 37" ; 2e, Verhaegen même temps ; 3e, Frantz, même temps ; 4e, Leducq, même temps ; 5e, Vervaecke, même temps